

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
 partent des 1^{er} et 16 de chaque mois
 et se paient d'avance.
LOT, DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.
 Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les **Mardi, Jeudi et Samedi**

BUREAUX
 A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS
 LES INSERTIONS
 sont reçues au
 Bureau du Journal
 du Lot
 et se paient d'avance
 Annonces... 25 c. la ligne
 Réclamations... 50 c. —
 M. Havaux, rue J.-J. Rousseau, 8
 MM. Lafitte et Co, place de la
 Bourse 8, sont seuls chargés
 à Paris de recevoir les annonces
 pour le Journal du Lot.

l'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement; Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se débarrasser.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

Arrivées à	Départs de	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
CAHORS	CAHORS	6 h. 53 m. matin.	10 h. 12 m. matin.	10 h. 28 m. matin.	10 h. 45 m. matin.	4 h. 27 m. soir.	12 h. 45 m. matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	3 » 4 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 9 h. 30 m. matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55 m. soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25 m. matin.

Cahors, le 14 Mars 1876

Les partis commencent à se classer dans des réunions diverses, qui vont permettre de déterminer avec une entière exactitude les forces de chacun d'eux.

A la Chambre des députés, qui prend le dessus sur le Sénat, (du moins dans les appréciations des journaux et dans la curiosité publique), le centre gauche a un plus grand nombre de voix qu'on ne s'y attendait. 107 députés se sont fait déjà inscrire de ce groupe parlementaire. On croit que le nombre total pourra s'élever successivement à 125 membres.

Il suit de là que sur 350 députés républicains, radicaux, ou appartenant au centre gauche, il en resterait 225 purement radicaux ou républicains. Ces derniers paraissent assez unis contre le Cabinet nouveau pris uniquement dans les rangs du centre gauche.

De quel côté sera la majorité définitive ? La droite et le centre droit s'adjoindront probablement au centre gauche pour soutenir le Cabinet; mais les trois partis réunis, ne feront qu'égaliser les 225 voix purement républicaines ou radicales.

C'est donc le groupe impérialiste qui, dans certains jours, peut être appelé à faire pencher la balance. On peut être sûr à l'avance qu'il ne sera guidé, dans ses résolutions, que par la pensée d'agiter l'opinion et de tout bouleverser. Il se portera tantôt à droite, tantôt à gauche, tantôt vers le Pouvoir, tantôt contre le Pouvoir, de manière à rendre la tâche des Ministres et du Maréchal-Président aussi difficile que possible, ce qui n'empêchera pas messieurs les bonapartistes de se dire bien haut les amis de l'ordre et du peuple.

Nous faisons des vœux pour que ces calculs soient déjoués par le patriotisme de la Chambre. Il faut que l'attitude du parti de la guerre, de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France soit un avertissement pour les hommes qui seraient tentés de défendre les programmes de Belleville. Les républicains anciens ont le devoir absolu et patriotique de donner l'exemple de la modération: l'avenir de la Patrie est entre leurs mains. Qu'il ne perdent pas de vue que, si le régime de la honte nationale pouvait revenir pendant quelques mois, même seulement cent jours comme en 1815, la France serait à jamais perdue et peut-être rayée de la liste des nations.

On lit dans divers journaux :

Le Khokand vient d'être officiellement réuni aux possessions asiatiques de la Russie, sous la dénomination de province de Fergane. C'est l'ancien nom du klanat.

Le général Skoboliev a été nommé gouverneur.

Ainsi, le territoire Russe s'accroît de jour en jour.

De son côté, l'Angleterre a fait depuis soixante ans des conquêtes incessantes dans l'Inde.

L'Italie, qui n'était qu'une expression géographique, est réunie sous le sceptre du roi de Piémont.

La Prusse, qui n'avait que dix millions de population environ dans les premières années du siècle, s'appelle l'Allemagne avec plus de quarante millions d'habitants.

La France seule a diminué; son territoire a été dépecé en 1815 et en 1871 par l'étranger, grâce à la dynastie des Bonaparte. Et il se trouve encore des français qui ne maudissent pas cette famille, chargée du crime de notre décadence et de nos désastres !!

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 mars.

Après de nouvelles et nombreuses validations, la Chambre se trouve en mesure de constituer son bureau définitif; elle a décidé, sur la proposition de M. le président, que cette importante opération serait mise à son ordre du jour de lundi prochain. Aux termes du règlement actuel, le bureau se compose de 1 président, de 4 vice-présidents, de 6 secrétaires et de 3 questeurs. Plusieurs membres, parmi lesquels M. de Tillancourt, étaient d'avis que le nombre des secrétaires fût porté de 6 à 8; la Chambre consultée, a pris parti pour le chiffre ancien.

SÉNAT

Séance du 11 mars 1876.

La séance a commencé par la lecture d'une lettre de M. Thiers, qui déclare opter pour la Chambre des députés.

La veille, on avait terminé la série des élections non contestées; le nombre des membres validés ayant atteint, et au-delà, la majorité requise, le président a déclaré le Sénat constitué et l'a invité à fixer le nombre des futurs membres de son bureau. On a décidé sans débat qu'il y aurait quatre vice-présidents, six secrétaires et trois questeurs, ce qui est beaucoup; puis on a abordé les élections contestées: on les attendait non sans curiosité.

Le premier rapporteur, M. Hérod, était monté à la tribune, lorsque M. Tolain, prenant pour un moment sa place, est venu demander que l'examen de ces élections fût ajourné jusqu'à l'organisation définitive du bureau. Or, c'est de quoi l'on ne se souciait nullement à droite, et la droite a eu l'avantage. On a donc commencé la discussion ou pour mieux dire l'audition des rapports.

L'élection de l'Hérault, avait été l'objet de protestations relatives à des actes d'ingérence administrative et de pression morale exercée par les candidats; mais le bureau chargé du contrôle n'avait point jugé que les griefs allégués fussent concluants, et l'élection a été validée comme les autres. Il en a

été de même de la Haute-Loire. Ici la situation était tout autre: c'étaient les candidats de l'Opposition qui s'étaient rendus coupables de « captation, d'intimidation et de corruption » du moins au dire de M. Vinay, candidat malheureux.

Il était quatre heures et on avait entendu deux rapports; on a levé toutefois la séance.

Revue des Journaux

Gazette du Languedoc.

Revenus de leur premier abatement, se refusant à admettre l'évidence, les bonapartistes, qui faisaient piètre mine au lendemain des élections, recommencent à avoir le verbe haut.

Ils ont été battus dans le scrutin, c'est incontestable.

Dès longtemps avant le vote. — on s'en souvient, — ils ne cessaient d'appeler de leurs vœux le jour où le pays serait convoqué pour élire ses députés. L'élection des députés par le suffrage universel, sera, disaient-ils, la pierre de touche. Il se vantaient qu'elle aurait pour leur opinion la valeur d'un plébiscite. L'empressement qu'ils devaient mettre les populations à élire leurs candidats ne pouvaient manquer de prouver que la France voulait le retour de l'empire. Ils y comptaient, ils en avaient la certitude ou du moins affectaient de le montrer.

Eh bien, le jour des élections est venu. Partout, dans les arrondissements, se portait un candidat de leur opinion, un candidat de « l'appel au peuple ». Ces candidats étaient au nombre d'environ cinq cents. Les bonapartistes en avaient présenté même à Paris où leur échec était certain d'avance. Combien y en a-t-il eu d'élus? Pas même le cinquième, tout au plus soixante-dix-huit à quatre-vingts. Et sur ce nombre soixante au moins n'ont été nommés que par l'appoint de voix des électeurs conservateurs de droite, ou, ce qui est plus grave, par l'appui que les préfets ont donné à leurs candidatures.

Aussi les bonapartistes se sentant à vrai dire reniés par les populations ont-ils adopté d'abord une attitude modeste. Au lieu d'entonner un chant de triomphe, ils ont poussé un cri d'alarme. Le radicalisme est le plus fort se sont-ils écrié; il nous menace; que les conservateurs de toutes nuances, — car ils ont la prétention d'être du nombre, — s'unissent et ne forment désormais qu'un seul parti: « Le parti national conservateur ».

Les droites conservatrices ont refusé de croire à la sincérité, à la loyauté de cet appel, et c'est avec raison. Le piège était trop grossier pour que les droites pussent y tomber. Elles ont compris que le parti bonapartiste avait besoin de s'abriter derrière leur honorabilité, derrière leur patriotisme, et elles ont refusé d'être dupes de ce calcul. M. Rouher, qui avait conçu ce plan, en a été pour ses frais d'invention.

Qu'ont fait alors les journaux bonapartistes? Ils ont repris leur ancien refrain de « l'appel au peuple » qu'ils s'abstenaient de chanter depuis quelques jours et auquel ils prétendaient même avoir renoncé pour jamais? L'épreuve n'a pas été concluante disent-ils; elle ne peut

l'être qu'au moyen d'un plébiscite qui invite le peuple à se prononcer sur la forme de gouvernement. Ce plébiscite, ils vont le redemander de nouveau tous les jours, à toutes les heures. C'est une scie qui va recommencer, une scie plus agaçante que toutes celles qu'on fabrique dans les ateliers de rapin, et l'on sait que les rapins sont experts dans cette sorte de fabrication.

Quel bon tour le parti républicain jouerait aux bonapartistes s'il leur disait: « Vous voulez en appeler au peuple, soit! C'est la manifestation de sa pensée que vous réclamez; je la réclame avec vous! » Et si, à la suite de cette réponse, les Chambres décidaient que la formule suivante serait soumise à un vote populaire: « Voulez-vous la Constitution du 25 février et du gouvernement républicain « qu'elle a fondé? » le parti bonapartiste ne pourrait accepter que cet appel, car il serait formulé selon toutes les règles du plébiscite fixées par l'empire. C'est ce qu'on appelle la formule de la carte forcée. L'empire n'en a jamais pratiqué d'autre, et c'est ainsi que le parti bonapartiste serait pris dans son propre piège. Le parti républicain ne ferait que se servir contre lui du truc fabriqué pour les Napoléon. C'est ce jour-là que le parti bonapartiste rirait jaune? A. ESCANDE.

France.

Les impérialistes guettent toute les occasions de faire naître une panique.

Le suffrage restreint choisit des sénateurs républicains: — au feu!

Le suffrage universel élit des députés républicains: — au meurtre!

Le président de la République constitue un ministère républicain: — sauve qui peut!

L'Ordre, qui sert d'organe aux chefs du parti, ose imprimer ce soir:

Le sentiment d'un péril social IMMENSE ET IMMINENT a gagné les âmes. Il est tellement profond que quelques esprits découragés voudraient se résigner à la crise, avec la pensée de la faire finir plus tôt. Ce n'est pas notre sentiment. Il faut que tous les éléments conservateurs se groupent et forment LA LIGUE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. La lutte sera difficile et la victoire est douteuse; mais il faut combattre résolument jusqu'au bout. C'est pour défendre L'ORDRE QUE LES DÉPUTÉS NON RÉPUBLICAINS ONT ÉTÉ ÉLUS; ils ne peuvent ni ne doivent désertir leur mandat, quoi qu'il arrive.

Ceux qui parlent un tel langage, ceux qui écrivent de pareilles choses sont assez châtiés lorsqu'on les entend et qu'on les lit.

La panique? — elle est dans leurs rangs et et pas ailleurs.

Moniteur universel.

De tout temps il y a eu en circulation beaucoup d'idées fausses, et cette sorte de bon sens à rebours n'est pas exclusivement le propre de notre temps. Mais il y a cette différence entre les idées fausses d'aujourd'hui et celles d'autrefois, que les unes avaient fort peu d'influence sur la politique et sur la marche des événements; leur sphère d'action se bornait à la vie privée de chacun, tandis que celles d'aujourd'hui agissent immédiatement, par le droit de suffrage qui appartient à chaque citoyen, sur le gouvernement, ou tout au moins sur

l'esprit et la conduite des partis. Par l'initiative parlementaire, chacune de ces idées peut passer du jour au lendemain, du domaine des chimères dans celui de la loi, ou soulever des débats que le simple bon sens aurait pu éviter.

Aussi plus que jamais est-ce un devoir de combattre les idées fausses, de leur faire une guerre incessante. On peut dire que du résultat de cette lutte dépendront l'apaisement des esprits et la réduction des partis à ce qu'ils peuvent avoir de légitime et de nécessaire pour l'entretien de la vie politique. Que d'utopies, aujourd'hui reconnues pour telles et tombées depuis dans le mépris de ceux-là mêmes qui en étaient alors imbus, ont contribué, aux funestes événements de l'année 1848, et ont mis les armes aux mains des insurgés de juin ! Certes, de bien exécrables passions ont, vingt-trois ans plus tard, donné naissance à l'insurrection de la Commune ; mais combien aussi de ces soldats de la guerre civile ont été conduits insensiblement à cet attentat contre la patrie par l'énorme quantité d'idées fausses, de sottises, qui se débitèrent pendant le siège de Paris par les Prussiens ! L'idée fautive lève d'abord timidement la tête ; mais bientôt elle subjugue, elle domine, et elle ne disparaît parfois que noyée dans des flots de sang.

Ne nous lassons donc pas de combattre les idées fausses : que ce soit en politique, en économie sociale, en religion, en histoire, qu'elles s'attaquent au présent ou au passé. Arrachons-leur surtout ce masque scientifique derrière lequel elles dissimulent volontiers aujourd'hui leur inanité, et qui leur donne crédit auprès d'une époque passionnée pour la science et qui prend souvent pour elle ce qui n'en est que la contrefaçon.

Ce n'est pas que nous ayons des reproches à nous adresser à cet égard, nous avons plus d'une fois signalé et combattu plusieurs cas de cette funeste épidémie ; mais aujourd'hui il faut non plus seulement l'attaquer quand elle a déjà pris force et vigueur, mais s'en saisir dès qu'elle apparaît, et pour cela ne négliger aucune de ses manifestations, si insignifiantes quelles puissent sembler d'abord.

Et en agissant ainsi, nous croirons faire acte de bonne politique autant que de patriotisme, car nous contribuerons tout à la fois à éclairer le suffrage universel, à rapprocher les partis trop souvent divisés par des mots et à venger le bon sens français.

Journal des Débats.

Le ministère du 9 mars, si sévèrement apprécié au premier moment par les organes de la gauche républicaine et du parti radical, trouvé dans la presse étrangère des juges plus impartiaux.

Quand on considère, dit le *Daily Telegraph*, la composition du nouveau cabinet, dont tous les membres ont été choisis à peu près exclusivement dans les rangs du centre gauche de l'ancienne Assemblée, on voit combien étaient vaines et prématurées les alarmes de ceux qui craignaient ou feignaient de craindre que le résultat des élections générales fût de jeter le pouvoir aux mains des radicaux. Ces terreurs chimériques, perfidement entretenues par l'esprit de parti, se sont évanouies tout à coup dès que les scrutins du 20 février et du 5 mars ont été connus. On avait aussi prédit que le maréchal ne consentirait jamais à pactiser avec les républicains et à gouverner avec leur concours ou leur appui. Les choix qu'il vient de faire prouvent manifestement que ceux qui tenaient ce langage et nourrissaient ces folles espérances faisaient injure à la loyauté de son caractère et méconnaissaient le respect sincère et profond dont il est animé à l'égard de la Constitution dont il tient ses pouvoirs. En appelant au ministère des hommes dévoués aux nouvelles institutions que le pays s'est données, « il a justifié, comme dit fort bien le *Daily News*, la confiance que la France et l'Europe ont mise dans ses bons sentiments et dans son bon sens. Les choix auxquels il s'est arrêté sont de nature à mériter l'assentiment et la sympathie de la majorité dans les deux Chambres. Si d'avenir ils n'y parvenaient point, ils seraient sans doute modifiés de manière à assurer l'action harmonique des divers pouvoirs de l'Etat. Les principes par lesquels le maréchal de Mac-Mahon a été guidé dans la reconstitution du cabinet sont pour l'avenir le gage de sa fidélité aux indications du scrutin et aux usages constitutionnels. »

Le *Globe* se trouve d'accord avec le *Daily News* et félicite le Président de la République de la fermeté et de l'indépendance d'esprit dont il a fait preuve en cette circonstance,

assurément très grave et très critique. « Des ministres qu'il a nommés, dit ce journal, aucun n'appartient aux partis extrêmes, et tous sont en pleine harmonie avec les dispositions actuelles du pays. Le maréchal a compris que la force d'un gouvernement est proportionnée à l'appui qu'il trouve dans les sentiments des gouvernés. »

Aux raisons générales sur lesquelles ces divers journaux se fondaient pour approuver la constitution du ministère du 9 mars, le correspondant parisien du *Daily Telegraph* en ajoute une particulière qui sera, nous en sommes sûrs, très favorablement appréciée à l'étranger et ne pourra qu'y augmenter les sympathies générales envers notre gouvernement. Au sujet du maintien du duc Decazes, cette feuille s'exprime ainsi :

« Les hommes politiques d'Angleterre apprendront avec plaisir que M. le duc Decazes reste à la tête du ministère des affaires étrangères. Dans la situation actuelle de la France vis-à-vis des autres puissances européennes, on doit considérer comme un sujet de satisfaction, aussi bien en France qu'à l'étranger, la présence dans le cabinet d'un homme qui a tant fait pour concilier les exigences d'un pays aussi divisé, avec le soin de ses intérêts extérieurs, qui a montré tant de tact diplomatique dans l'aplanissement de difficultés qui ont plus d'une fois menacé de jeter la nation dans une nouvelle guerre, et qui a revendiqué les droits de la France sans froisser les sentiments de ceux qui tendaient à contester ou à diminuer son influence. »

Informations

Le tribunal de Provins vient de condamner M. Fouchier de Careil, sénateur, à 390 francs d'amende pour avoir, n'étant ni électeur, ni candidat, assisté à une réunion publique tenue à Provins, le 5 février 1876.

Les journaux de Berlin confirment la nouvelle que l'empereur d'Allemagne a refusé de gracier le comte d'Arnim.

L'enquête dirigée contre le comte d'Arnim, en vue d'établir si l'ex-ambassadeur d'Allemagne doit être accusé du crime de haute trahison, est terminée.

La *Gazette de Voss* annonce que la Cour suprême prendra ces jours-ci une décision à ce sujet.

Le *Mémorial diplomatique* annonce que le gouvernement badois vient d'établir le bilan financier de la guerre de 1870, en tant qu'intéressant le grand duché. Les dépenses ont été de 36 millions 786,966 francs, et les recettes (par la démobilitation et par l'indemnité de guerre), de 72 millions 652,704 francs. La part du grand-duché dans les cinq milliards de francs a été de 64 millions 039,091 francs. L'excédant de recettes a donc été de 33 millions 865,738 francs, dont 31 millions 653,378 francs ont été versés dans la caisse d'amortissement, et 2 millions 212,360 francs affectés au budget extraordinaire de 1876-77.

Voilà ce que la dynastie des Bonaparte a fait de notre or ! Il remplit les caisses des Allemands. Qu'elle puissance et qu'elle vitalité que celles de la France, pour pouvoir résister aux conséquences de l'Empire ! ! seulement ne recommençons pas. *Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse.*

Deux lettres curieuses.

Nous empruntons au troisième volume des *Mémoires posthumes de M. Odilon Barrot*, qui vient de paraître, deux lettres curieuses.

Louis Napoléon arrivé à la présidence de la République s'était empressé de demander au ministre de l'intérieur, M. Léon de Malleville, la remise des dossiers contenant les papiers relatifs à l'échauffourée de Strasbourg et de Boulogne et autres pièces secrètes le concernant, qu'il savait exister dans les archives de la police générale au ministère de l'intérieur. On sait que M. de Malleville préféra se retirer que de livrer lui-même ces papiers, qui furent ensuite pris et qui ne sont jamais rentrés aux archives.

C'est à ce propos que furent écrites les deux curieuses lettres restées inédites jusqu'à ce jour :

« A Monsieur de Malleville.

» Ellysée, le 27 décembre 1848.

» Monsieur le ministre,

» J'ai demandé à M. le préfet de police s'il ne recevait pas quelquefois des rapports sur la diplomatie ; il m'a répondu affirmativement, et il a ajouté qu'il vous a remis hier les copies d'une dépêche sur l'Italie. Ces dépêches, vous le comprendrez, doivent m'être remises directement, et je dois vous exprimer tout mon mécontentement du retard que vous mettez à me les communiquer.

» Je vous prie également de m'envoyer les seize cartons que je vous ai demandés ; je veux les avoir jeudi. Je n'entends pas non plus que le ministre de l'intérieur veuille rédiger les articles qui me sont personnels. Cela ne se faisait pas sous Louis-Philippe, et cela ne doit pas être.

» Depuis quelques jours aussi, je n'ai pas de dépêches télégraphiques ; en résumé, je m'aperçois que les ministres que j'ai nommés veulent me traiter comme si la fameuse constitution de Sieyès était en vigueur, mais je ne le souffrirai pas.

» Recevez, monsieur le ministre, l'assurance de mes sentiments de haute distinction.

» Louis-Napoléon BONAPARTE. »

Paris, le 27 décembre 1848.

» Mon cher Barrot,

» En rentrant chez moi, je trouve l'insolente lettre dont je vous envoie copie : je ne me désaisirai pas de l'original... On cherche un prétexte, on le trouvera, car je vous prie de présenter ma démission immédiate au président de la République. Il a besoin d'un leçon et je me charge de la lui donner. Je ne consentirai jamais à violer un dépôt public confié à ma garde pour satisfaire à ses caprices, et les cartons demandés ne sortiront pas du ministère tant que j'y serai.

» Je le crois fou après avoir lu sa lettre, et aucune puissance ne me contraindra à le servir après l'impertinence qu'il s'est permise envers moi. N'essayez donc pas de me faire revenir sur ma détermination... ou je monte à la tribune pour tout dire à la face de mon pays.

» Remplacez-moi au plus vite et je consens à me taire... c'est presque un excès de dévouement auquel ma conscience me condamne. Croyez que je ne cède à aucun mouvement désordonné de colère ; il y a une heure que cette lettre est sous mes yeux et chaque minute ajoute à l'énergie de ma résolution. Votre devoir et celui de nos collègues est de rester, car aucun de vous n'a subi l'humiliation que j'étais si loin d'attendre et que toute ma vie passée semblait devoir écarter loin de moi.

» Adieu, mon ami, je souffre déjà de la douleur que vous allez éprouver ; je vous aime depuis que je vous connais ; ma démission vous place dans une situation déplorable... mais il est un bien qui m'a toujours soutenu dans toutes les épreuves que j'ai traversées : c'est le sentiment profond de ma dignité personnelle. Je ne le sacrifierai pas, car je ne serais plus bon à rien.

» Tout à vous.

» Léon de MALLEVILLE. »

Chronique religieuse

Mgr Dupanloup adresse une seconde lettre à M. Minghetti, sur la nouvelle loi militaire italienne et sur ses conséquences pour le clergé.

« Monsieur le ministre, dit l'évêque d'Orléans au début de sa lettre, je reviens encore de Rome ; j'y ai vu de nouveau les douleurs de l'Eglise ; et je puis dire qu'au milieu de tant d'attentats qui déchirent l'âme du Saint-Père, cette loi est sa grande douleur personnelle, son indicible douleur : j'en ai entendu le cri. »

« Aussi bien, ajoute-t-il plus loin, cette loi n'est qu'un incident de la grande guerre faite à l'Eglise, à Rome même, sous les yeux du Saint-Père désolé. »

Mgr Dupanloup discute ensuite, avec la vigueur et l'éloquence qu'on lui connaît, cette loi qu'il appelle une audacieuse violation des droits sacrés de l'Eglise et des convenances suprêmes.

La lettre de Mgr l'évêque d'Orléans aura le plus grand retentissement.

Nous reviendrons sur ce sujet.

— Le journal *Rome* annonce que c'est le 3 avril que le Pape pourvoira aux sièges vacants de France et d'Italie.

La *Germania* raconte que le chiffre des cures vacantes en Allemagne s'élève à 5,000, et qu'il y a en tout plus de 8,000 ecclésiastiques suspendus, expulsés ou emprisonnés.

— On peut occuper ces 5,000 cures et pour remplacer ces 8,000 prêtres, le gouvernement prussien n'a pu trouver, dans tout l'empire, que huit apostats qui aient bien voulu accepter un *celebret* contre-signé par un commissaire de police.

— Dans le Nord, les trois listes de souscriptions en faveur de l'Université catholique de Lille forment un total de 2,060,990 fr.

— Plusieurs sénateurs et députés de la république de l'Equateur ont envoyé à Pie IX une adresse touchante.

« Nous sommes catholiques, apostoliques, romains, disent-ils. Nous vous reconnaissons comme Vicaire de Jésus-Christ et l'unique chef infaillible de l'unique véritable Eglise. »

— *L'Univers* écrit au sujet des premières séances de la nouvelle Chambre : « Quant au public des tribunes, il cherche à distinguer quelques personnalités de l'un et de l'autre camp. M. le comte de Mun, le nouvel élu de Pontivy, a produit la plus favorable et la plus sympathique impression par son attitude à la fois modeste et fière, et par le mélange charmant des vertus du chrétien et des qualités du soldat. »

— Nous apprenons la mort de M. Briot, officier de marine distingué, ancien commandant de l'*Orénoque*. Dans ses difficiles fonctions, M. Briot s'était toujours montré très-dévoilé au Saint-Père. Il est mort en fervent chrétien. Henri NADAL.

Chronique locale

et méridionale.

MONUMENT à élever aux MOBILES DU LOT, morts pendant la guerre 1870-1871.

Une pensée touchante réunissait, dimanche dernier, à l'Hôtel-de-Ville de Cahors, les anciens officiers de la mobile du Lot. Cette réunion avait pour but de délibérer sur un projet de monument à élever aux victimes de la dernière guerre.

Nous apprenons que, dans cette réunion une commission a été nommée pour mener à bien cette généreuse entreprise, qui ravivera dans les cœurs, avec l'élan d'un pieux devoir à remplir, les émotions les plus profondes.

C'est un pieux, et il faut l'avouer, un bien tardif hommage qu'il faut se hâter de rendre à nos chers compatriotes, tombés si glorieusement, si nous ne voulons être accusés d'oubli.

Toutes les familles éprouvées par la guerre, tous les amis de cette belle jeunesse impitoyablement fauchée, s'empresseront de répondre à l'appel de MM. les officiers de la mobile, et voudront contribuer à élever aux braves enfants du Lot, morts pour la patrie, un souvenir impérissable et digne de leur courage.

PRIÈRES PUBLIQUES.

Dimanche, 12 mars, des prières publiques ont été faites dans toutes les Eglises de France, pour appeler les bénédictions de Dieu sur les travaux du Sénat et de la Chambre des députés.

Ces prières ont été fixées et ordonnées par les Evêques, conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875. Elles seront renouvelées, chaque année, à la reprise des travaux de nos deux Assemblées nationales.

A la Cathédrale de Cahors, les prières et les cérémonies prescrites ont eu lieu à la suite de la Messe de 11 heures et demie, qui a été célébrée au maître-autel du Sanctuaire par M. de Blaviel, vicaire-général.

Il y avait une assistance imposante et recueillie. On y voyait, en costume officiel, et occupant des places réservées, les principaux Représentants des Autorités civiles et militaires, des divers Corps et des diverses Administrations. Un détachement de la garnison de notre ville occupait, sur deux rangs, le milieu de la nef.

PRÉDICATION DU CARÈME À LA CATHÉDRALE.

La Cathédrale de Cahors a pour Prédicateur du Carême le Père Revillé, Religieux de l'Ordre des Dominicains, ou des Frères Prêcheurs, fondé par saint Dominique, au XIII^e siècle. Né à Saintes (Charente-Inférieure), il fait partie de la maison des Religieux Dominicains du Havre : il est Missionnaire aux Etats-Unis d'Amérique, et il doit y retourner prochainement.

Le Dimanche, 5 mars, le Père Revillé a ouvert le cours de ses instructions, à la Cathédrale. Il continuera jusqu'à Pâques d'y prêcher régulièrement trois fois par semaine : le Dimanche après Vêpres, le Mardi et le Jeudi, à 7 heures et demie du soir.

Après avoir débüté par quelques instructions préliminaires, pendant la première semaine du Carême, il a prêché, Dimanche dernier, sur la défense de l'Eglise catholique contre les attaques des impies. Dans un premier sermon sur un si

vaste sujet, il a dû naturellement se borner à présenter des considérations générales, en montrant que l'Eglise, loin d'être rétrograde et de mettre obstacle au développement social des nations, a toujours marché, de siècle en siècle, à la tête des progrès sociaux et de la vraie civilisation.

Il a annoncé que ce Sermon n'est que le prélude d'une série de discours sur le même sujet. Il a dit qu'il y abordera quelques-unes des grandes questions qu'on agite dans nos sociétés modernes, afin de défendre l'Eglise catholique contre les attaques et les calomnies incessantes de ses adversaires, afin de faire éclater la mission bienfaisante et civilisatrice de la Religion divine qu'elle enseigne, pour moraliser et pour sauver les individus et les peuples.

Ce Missionnaire se fait remarquer par une éloquence animée, forte, chaleureuse, brillante rehaussée de traits historiques.

Son action oratoire, pleine de vie, de mouvement et de naturel, offre un caractère de nouveauté, de hardiesse et d'originalité, qui frappe et captive constamment les auditeurs.

Les hommes, lettrés ne pourront manquer de l'écouter avec un vif intérêt, et de recueillir dans ses instructions un aliment fécond pour leur intelligence et pour leur cœur.

M. Calmon, fils, qui vient de terminer son volontariat d'un an, a été choisi comme secrétaire particulier par M. Waddington, ministre de l'instruction publique. Nous félicitons notre jeune compatriote.

On lit dans l'Union nationale de Montpellier :

« Depuis quelques jours, dans notre contrée, la lune est chaque soir l'objet de l'attention des curieux. Elle paraît pendant une heure ou deux, de huit à dix heures demi-voilée de nuages et entourée d'un large cercle lumineux, qui ressemble beaucoup à un arc-en-ciel.

« Ce cercle, qui entoure la lune à une petite distance, est d'un vert très prononcé avec des filets orange et rose du plus joli effet. Est-ce un phénomène connu et qui a son nom, ou un caprice des nuages chassés par le vent autour de l'astre des nuits ? Aux savants à décider cette question. »

Nous avons observé à Cahors le même phénomène.

La ville de Montauban a été mise en émoi, hier dimanche, dans l'après-midi. Le directeur de la troupe des artistes réunis, M. Boutines, a tenté de se suicider en se tirant un coup de pistolet dans la région du cœur.

La balle, après avoir fracassé une côte, a ricoché et est allée faire une blessure assez grave au front.

L'état du blessé permet d'espérer un prompt rétablissement.

Renseignements sur la crue du Lot.

Ruisseau du Célé.

12 mars, 4 h. du soir, l'eau atteint la hauteur de 2^m 75 à l'échelle du pont du Griffoul ; elle est stationnaire.

Rivière du Lot.

Capdenac, 13 mars, 7 h. du matin ; 6^m 45 avec augmentation de 0^m 05 par h.

Entraygues, 13 mars, 2 h. du matin ; 6^m 24 avec décroissance depuis 10 h. du matin de 0^m 04 par heure.

A Cahors, la crue a dépassé 6 mètres.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Représentation de M^{lle} AGAR.

Samedi 18 mars 1876.

PHÈDRE

Tragédie en 5 actes de RACINE.

LES JEUX DE L'AMOUR ET DU HASARD,

Comédie en 3 actes, de MARIVAUX.

En 1862, M^{lle} Agar débuta à l'Odéon dans le rôle de Phèdre. De tous les rôles tragiques, Phèdre est certainement le plus complexe. La passion y prend des accents difficiles à rendre sans une étude attentive de la vie. Cependant la tragédienne montra dans ce rôle de telles qualités dramatiques que, dès le premier jour, son entrée à la Comédie-Française fut unanimement réclamée par la presse.

Voici le jugement de deux maîtres de la critique sur M^{lle} Agar :

« Cette riche et puissante nature tragique semble

quer Phèdre (Racine) à travers Euripide, tant elle la bien rendu cette passion antique, châtiement des dieux subi par les victimes avec une inéluctable fatalité. L'impression produite est si forte qu'on oublie l'affreuse décoration dans laquelle luttent les flammes de Phèdre et la glace d'Hippolyte. »

(Théophile Gauthier.)

« M^{lle} Agar dans Phèdre est belle de cette beauté simple et grandiose que réclame la poésie des âges sacrés : le profil athénien, le regard plein d'un feu sombre, les mains faites pour toucher au sceptre. C'est une muse échappée frémissante au ciseau de Phydias. Elle appartient aux divinités enchantées des poèmes d'Homère. La tragédie a retrouvé en elle une Camille, une Hermione, une Médée, une Agrippine. »

(Jules Janin.)

Cour d'assises de la Dordogne.

Présidence de M. DE FORCADE, conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux.

L'AFFAIRE GARRIGUE.

Audience du 6 mars.

L'audience est ouverte à onze heures un quart. On a entendu la déposition des experts. La première est celle de M. le docteur Nave.

Nous reproduisons les constatations du rapport de M. le docteur Nave sur les troubles cérébraux manifestés par le fils Garrigue.

« Sur le réquisitoire de M. le juge d'instruction, et après avoir préalablement prêté serment ; nous nous sommes transporté, à diverses reprises, dans une période d'une quinzaine de jours, à la prison de Sarlat, à l'effet de constater l'état mental du nommé Garrigue, détenu, et de donner notre avis sur la question de savoir si les troubles cérébraux manifestés par lui étaient simulés ou réels.

« Ces troubles ont consisté en une série d'attaques avec perte de connaissance, contracture, raideur, tremblement continu de la mâchoire inférieure, hallucinations pendant lesquelles il s'adressait à sa femme, qu'il croyait voir devant lui.

« Dans l'intervalle des crises, l'intelligence paraissait obtuse, la perception pénible, la parole était lente, mais il n'y avait pas de divagation.

« Cet état a duré environ une quinzaine de jours, puis les attaques ont cessé et tout est rentré dans l'ordre.

« L'ensemble de ces phénomènes ne se rapporte à aucune des variétés de la folie ou aliénation mentale. La folie, en général, se traduit par une altération des facultés intellectuelles, morales et affectives, mais elle ne se manifeste pas par des attaques semblables. Celles-ci, représentent, au contraire l'élément constitutif et caractéristique de la névrose appelée hystérie.

« La folie hystérique, quoique très rare chez l'homme a été admise comme possible par un certain nombre d'auteurs. En l'admettant, comme eux, nous croyons qu'il faut ici faire une large part à la simulation.

« En l'absence de preuves irrécusables, preuves souvent pareille matière il est bien difficile le plus souvent même impossible d'établir, voici les faits sur lesquels nous basons notre manière de voir :

« Après avoir gardé vis-à-vis de Garrigue, et cela jusqu'au dernier moment, une attitude telle qu'il devait supposer, en cas de sa simulation, que nous étions sa dupe, nous l'avons brusquement désillusionné en lui disant : « Oh ! prenez garde ; faites en sorte de redevenir calme, car tout ce que vous faites depuis quelques jours pourrait bien être retourné contre vous ! » Ses regards se sont alors tournés vers nous, et nous avons cru y lire un sentiment de surprise et de désappointement qui nous a frappé.

« C'est à partir de ce moment que les crises ont diminué et n'ont pas tardé à cesser tout à fait.

« Nous ajouterons que, sur notre demande, il a été mis en présence de sa femme, qu'il appelait sans cesse dans son délire. Si ce délire eût été réel, l'apparition inattendue de celle qui en était l'objet aurait dû ramener une crise, une perturbation quelconque ; or rien de tout cela ne s'est produit.

« Conclusions :

« Pour ces motifs, qui ne sont, il est vrai, que des présomptions, mais des présomptions qui, en pareille matière, sont d'une grande valeur, nous concluons ce qui suit :

« Garrigue a bien pu se trouver sous l'influence d'un état nerveux qu'explique son tempérament et que justifieraient assez les préoccupations issues des circonstances au milieu desquelles il se trouvait ; mais nous pensons que, profitant de cet état réel, il a cherché, pour des motifs que nous n'avons pas à apprécier, à en exagérer les manifestations, et ainsi il a été amené à simuler cette folie qui se prête le mieux à la simulation la folie hystérique.

« Certifions le présent rapport sincère et véritable.

« Sarlat, le 15 septembre 1875.

« Docteur NAVE. »

Le docteur Lafargue, médecin-chimiste à Bordeaux, déclare que la cause de la lésion constatée dans l'estomac de la victime est l'arsenic, trouvé dans les parois du viscère.

M. Robineau, pharmacien, fait les mêmes déclarations et indique les procédés à l'aide desquels l'ar-

senic a été retrouvé.

On entend plusieurs témoins. Ici se passe un incident dramatique, c'est à propos de la déposition du docteur Montméja.

La suite au prochain numéro.

Dépêche Télégraphique.

Périgueux, 14 mars, 6 h. soir.

Verdict du jury ;
Garrigues fils, acquitté.
Issier, acquitté.
La femme Garrigues, condamnée à perpétuité.

Dernières nouvelles

Versailles, 13 mars, 5 h. soir.

Environ trois cents députés et sénateurs républicains se sont réunis dimanche, à trois heures et demie, rue de Richelieu, à Paris.

La séance, ouverte à trois heures et demie, sous la présidence de M. Crémieux, auquel a bientôt succédé M. Lepère, ne s'est terminée qu'à cinq heures et demie.

Après de vifs débats, auxquels ont pris part un grand nombre d'orateurs, entre autres MM. Gambetta, Viette, Margaine, Langlois, Tolain, de Gasté, Douville, de Mallefeu, l'assemblée a voté, à une grande majorité, la résolution suivante :

« L'assemblée des sénateurs et des députés formant la majorité républicaine, convaincue qu'elle exprime la volonté du pays,

» Déclare qu'elle persévère dans la résolution précédemment prise

» Dans l'espoir que le cabinet se rend compte des nécessités de la situation, elle attend de lui la substitution d'administrateurs fermement républicains aux divers fonctionnaires qui ont jusqu'ici combattu le régime présentement établi par la volonté nationale. »

On remarquera le ton comminatoire de cette résolution dont le texte primitif, beaucoup plus hostile au cabinet, avait cependant été modifié à la suite des observations présentées par les orateurs qui ont soutenu la nécessité d'une politique de modération et d'expectative à l'égard du cabinet.

Une vive émotion a été produite par ce fait dans le monde politique tout entier. Les organes du centre gauche et même quelques organes de la gauche pure manifestent leur désapprobation.

On pense que l'élection du sénateur inamovible qui doit succéder à M. de la Rochette, aura lieu mercredi. Du moins, M. Denormandie en doit faire demain la proposition au Sénat. Les chances de M. Ricard paraissent grandir ; mais il y a encore bien à faire pour lui gagner l'appui de la droite, sans laquelle il pourrait bien échouer vu l'hostilité que manifestent contre lui les radicaux depuis qu'il a accepté le ministère de l'Intérieur.

Il n'y a aucune espèce de chance pour que la proposition d'amnistie faite par Victor Hugo obtienne la majorité, et même réunisse une minorité importante, à moins qu'elle ne soit votée par les bonapartistes.

M. Gambetta opte définitivement pour Paris (Belleville). Il fera connaître au bureau sa décision vendredi ou samedi.

Le président de la République donnera jeudi, à Versailles, un dîner auquel assisteront tous les ministres.

On assure que MM. Calmon et de Talhouet sénateurs, et M. Cézanne député, sont gravement malades.

Dépêche Télégraphique

(Service spécial du Journal du Lot).

Versailles, 14 mars, 10 h. matin.

La Chambre des députés a élu hier M. Jules Grévy président par 462 voix sur 468 votants. Il y a eu 6 bulletins blancs.

Au Sénat, M. le duc d'Audifret-Pasquier a été élu par 203 voix. Il y a eu 47 bulletins blancs. Les légitimistes et les bonapartistes se sont abstenus.

La droite du Sénat l'a emporté pour la nomination des vice-présidents. Les élus sont : MM. Martel, 253 voix (porté par les deux listes) ; Ladmirault, 189 et de Kerdrel 152 (candidats de droite). M. Jules Simon n'a obtenu que 129 voix.

Bourse de Paris

Paris, 14 mars 1876.

Rente 3 p. %..... 66.80
— 4 1/2 p. %..... 94.50
— 5 p. %..... 104.12 1/2

ÉTUDE

de M^e SCIPION DELBREIL, avoué licencié à Cahors.

PURGE d'hypothèques légales

Publication prescrite par l'avis du Conseil d'Etat du 1 Juin 1807.

Par deux exploits faits, le premier du deux février dernier, par M^e Contou, huissier à Cahors, et le second du 17 février aussi dernier, par M^e Angély Terras, huissier à Gardanne (Bouches-du-Rhône), enregistrés ; à la requête du sieur Jean Tulet, cultivateur, habitant et domicilié au lieu d'Arbouys, commune de Cahors, et du sieur Basile Alazard, propriétaire, habitant et domicilié de la ville de Cahors.

Il a été notifié :
1^o A dame Marie-Françoise-Amélie Théron, épouse du sieur Jean-Pierre Alazard, receveur de navigation à Port-de-Boue, arrondissement d'Aix (Bouches-du-Rhône), y habitante et domiciliée ;

Et 2^o à Monsieur le Procureur de la République près le tribunal civil de Cahors, en son parquet, sis au palais de justice de Cahors, copie de deux actes au greffe du tribunal civil de Cahors, le quinze janvier mil huit cent soixante seize, contenant dépôt de deux copies dûment collationnées, de deux actes retenus par M^e Arènes, notaire à Cahors, le premier du vingt-quatre décembre dernier, portant vente de la part dudit sieur Jean-Pierre Alazard, en faveur dudit sieur Tulet, 4^o d'une vigne, située au lieu de la Rozière, dite combe des Carmes, et 2^o d'une autre vigne, située au lieu dit Vinaigre ; ces deux vignes sont situées dans la commune de Cahors ; et le second du vingt-quatre décembre aussi dernier, portant vente de la part dudit sieur Jean-Pierre Alazard en faveur dudit sieur Basile Alazard, d'un article en nature de jardin, situé au lieu des Hortes, dite commune de Cahors.

Et en même temps j'ai déclaré à ladite dame Françoise-Amélie Théron et à M. le Procureur de la République que lesdits actes de dépôts et la présente notification étaient faits en exécution de l'article 2194 du Code civil, pour purger les hypothèques légales qui peuvent grever les biens vendus aux requérants.

En conséquence, je leur ai fait sommation de prendre ou faire prendre dans le délai de deux mois telles inscriptions qu'ils jugeront convenables à raison des hypothèques qui peuvent grever lesdits immeubles, leur déclarant que ce délai expiré les immeubles vendus demeureront libres et affranchis.

La présente publication est faite en exécution de l'avis du Conseil d'Etat, du 1 juin 1807, afin que toutes les personnes intéressées puissent prendre inscription sur lesdits biens.

Pour extrait certifié véritable :
A Cahors, le quatorze mars mil huit cent soixante-seize.

L'avoué poursuivant,

DELBREIL

QUATRE VINGT-TREIZE, par Victor Hugo

Édition populaire illustrée

Le 28 février a paru la première livraison à 10 centimes de l'édition populaire, illustrée du grand roman de VICTOR HUGO, quatre vingt-treize. Cette édition à bon marché, est en même temps une édition d'art et de luxe ; elle contient près de 200 dessins de nos premiers artistes : G. Brion, Bodmer, Emile Bayard, Edmond Morin, Daniel Vierge, Lançon, Féral, Lix, Maillard, etc. Le succès de quatre vingt-treize illustré dépassera encore les succès immenses de l'Année Terrible et des Misérables.

On souscrit chez Girma libraire à Cahors.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 37 (11 MARS 1876)

Les faux principes biologiques et leurs conséquences en taxonomie, par M. A. Giard. — Murchison, sa vie et ses œuvres, d'après M. A. Geikie, par M. E. Oustalot. — Congrès de l'industrie minière, session de Saint Etienne. — L'inertie de la matière. — Bulletin des Sociétés savantes. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 37 (11 MARS 1876)

Les problèmes de morale sociale, d'après M. Caro, par M. Henri Joly. — Des origines de la comédie antique, par M. Bouché-Leclercq. — John Lemoine, par M. Charles Bigot. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par N*** et X***. — La semaine politique. — Bulletin.

(On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École de médecine, à Paris.)

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Sis mois : 13 fr. — Un an : 25 fr

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements. — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr

LE VOLEUR

Cabinet de lecture universel

M. Firmin Didot. — Les mystères des Carrières Montmartre, par F. du Boisgobey (suit). — Le Roi s'ennuie, par Ponson du Terrail (suite). — Exécutions en Chine, par Jules Arène. — La crue de la Seine. — Académie française : réception de M. John Lemoine. — Les fastes du crime, par Amédée Blondeau. — Par ci, par-là. — Bulletin. — Les aliments, par Amédée Blondeau.

Bureaux : 30, rue des Saints-Pères, Paris.

L'EXPLORATEUR.

Géographique et Commercial.

Sommaire du numéro du 9 mars.

Les chemins de fer dans l'Afrique centrale. — Le commerce entre l'Algérie et le Maroc. — Le Kordofan. — Le coton en Europe pendant les années 1874 et 1875. — Tableau des taxes télégraphiques du monde en 1876. — Le littoral bolivien. — L'île de Jersey. — Bulletin des Sociétés : Société de géographie de Paris ; Société de géographie du Caire ; Société allemande des voyages polaires ; Société italienne de géographie ; Société de géographie de Londres. Informations : Le canal interocéanique ; la population de Londres ; télégraphe maritime ; Alsace-Lorraine ; le commerce aux bouches du Danube ; Russie ; viticulture en Russie ; les volcans de boue en Crimée ; Sibirie septentrionale ; expédition norvégienne dans le nord de l'Atlantique ; le Khokand ; Hindoustan ; les populations frontières de l'Hindoustan ; Sumatra ; Ceylan ; Chine ; Japon ; les colonies allemandes en Palestine ; le Pirée ; Australie ; les Nouvelles-Hébrides ; affaires d'Égypte et d'Abysinie ; la Nouvelle-Guinée ; Afrique centrale ; explorations africaines ; le détroit de Magellan ; exposition internationale de Philadelphie ; Cuba ; le commerce de Vénézuéla ; les appareils de sauvetage ; un succédané du mois.

Bureaux, 24 et 26, passage Colbert, Paris.

LA NATURE, Revue des sciences.

Sommaire du n° 145. — Le poisson arc-en-ciel, par E. Sauvage. — Andral, par A. D. — Locomotive à air comprimé employée aux travaux du percement du tunnel du Saint-Gothard, par C. M. Gariel. Voyage d'exploration dans l'intérieur de Sumatra. — Le mouvement végétal, par E. Oustalot. Le nouveau canon Krupp, par L. Renard. — Cures d'air dans la phthisie pulmonaire. — Puits de gaz en Pensylvanie, par Laurence Schmith. — Le pléthysmographe, par le Dr Mosso. — Chronique. — Académie des sciences, par S. Meunier. — Nouveau système de lampe électrique à régulateur indépendant, par E. Girouard.

Nous recommandons tout spécialement aux abonnés du Journal du Lot, le

GLOBE TERRESTRE

DRESSÉ PAR MM.

CH. PÉRIGOT professeur d'histoire et de géographie au lycée Saint-Louis, à Paris

ALPHONSE MOUREAUX Dessinateur au dépôt de la guerre

Nos lecteurs n'ignorent pas que, de nos jours surtout, en raison du service régulier des paquebots et de la rapidité de la correspondance télégraphique, l'homme du monde est initié sans retard aux événements dont les contrées les plus reculées ont été le théâtre, et qu'un globe terrestre est devenu l'indispensable commentaire du journal. C'est également l'auxiliaire du commerçant, de l'industriel qui ne le consulte jamais sans en retirer quelques notions précieuses sur les voies de communication, ports, etc.

Un globe est un des meubles essentiels de tout cabinet de travail, et l'on ne recule généralement pas devant la dépense pour se le procurer. Le globe dont nous reproduisons la figure réponde aux besoins de l'homme du monde qui consulte et du savant qui veut approfondir. Il mesure 25 centimètres de diamètre ; il est incliné sur l'écliptique et monté sur pied de bois noir verni. Edité par l'Institut géographique.



que de Paris avec un soin parfait ; il offre des renseignements tous nouveaux : 1° Les mers, fleuves, lacs sont tracés en BLEU ; 2° Les chaînes de montagnes sont en BISTRE ; 3° Les noms sont en NOIR, ainsi que les lignes de navigation et les câbles télégraphiques maritimes ; 4° Les courants marins se détachent en BLANC sur le fond bleu de la mer : leur direction est indiquée par des flèches ;

5° Le mode de division permet de déterminer à première vue l'heure sur tous les points du globe. Nous croyons être agréables à nos lecteurs en mettant ce globe à la portée de toutes les bourses, grâce à des conventions particulières avec l'éditeur.

— Prix de ce globe rendu franco en province. 18 fr. — Deux de ces globes sont exposés au bureau du Journal du Lot, où l'on peut adresser les demandes.

Le magnifique Catalogue illustré de la Mon Ad. Godchau,

12 Faubourg Montmartre, Paris, vient de paraître.

Envoi franco sur demande affranchie. On nous annonce des vêtements à des prix fabuleux et sans précédent de bon marché.

Crédit foncier de France.

Emission à 495 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 %, pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19 ; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

BAYLES JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment longes-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnoons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousse de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessus.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

- EXTRAIT DU CATALOGUE DE LA LIBRAIRIE
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Évangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par Mallet-Braun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par C. Sauvageot, 43 vol. cartonnés. 390 fr.
PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 420 fr.
BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8°. 42 fr.
L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs, 13 vol. in-8°. 65 fr.
OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc. La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues. Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles : Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr. Envoi franco des catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

VICTOR HUGO

QUATRE-VINGT-TREIZE

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Par MM. G. BRION, BODMER, LANÇON, D. VIERGE, E. MORIN, ÉMILE BAYARD, FÉRAT, LIX, D. MAILLARD, H. SCOTT, GILBERT, ETC.

La Livraison, 10 centimes. — La Série, 50 centimes.

L'OUVRAGE COMPLET FORMERA 60 LIVRAISONS ET 12 SÉRIES Il paraît 2 livraisons par semaine, chaque lundi et jeudi. Eugène HUGUES, Editeur, rue du Hasard-Richelieu, 8 Et chez tous les libraires de Paris et des Départements.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT Paris et départements

- PREMIÈRE ÉDITION COMPRENANT
1° Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures ;
2° Chaque mois une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.
1 an, 14 fr. — 6 mois, 7 fr. — 3 mois, 3 fr. 50
DEUXIÈME ÉDITION COMPRENANT
1° Chaque semaine le Numéro de huit pages comme la première édition ;
2° Chaque mois la double pl. de Patrons ;
3° Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, colorié et imprimée sur papier de luxe.
1 an, 25 fr. — 6 mois, 13 fr. 50 — 3 mois, 7 fr.
Un numéro spécimen est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des Modes Parisiennes, 22, rue de Verneuil, à Paris.

DRAGÉES DE LA VESSIE. Toniques, Dépuratives, au copahivate de fer injections et métrure de toutes les MALADIES SECRÈTES des deux sexes, récentes ou anciennes, Hémorrhagies, pertes blanches, maladies de vessie, de matrice, incontinence et rétention d'urine, rétrécissement, maladies de la peau, dartres, rhumatismes, goutte. Ces Dragées préservent des accidents consécutifs, et font, seules, disparaître les maladies résultant d'un vice du sang ou de l'acreté des humeurs. Prix : 4 fr. Expéd. franco. Paris, pharmacie Fontaine, pl. Petits-Pères, 9, et les Pharmacies. — On trouve mêmes phies : les DRAGÉES du docteur ELIE, anti-névralgiques qui calment instantanément les NÉURALGIES, les maladies nerveuses, migraines, palpitations, hystérie, épilepsie. Prix : 5 fr. — Remède nouveau ! A Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

MALADIES de la VESSIE. Guéries par le SIROP de BLAYN aux Bourgeons de Sapin. Ce sirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris. 21. et 41. CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE guéries par le SIROP et PATE de BLAYN aux Bourgeons de Sapin et au Baume de Tolu. 1/50 la Boîte. BLAYN, ph., 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

TABLEAU DES DISTANCES nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 13 juin 1811. PRIX : 1 FRANC. Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'autel brodé or.

8 fois sur 10

les migraines et névralgies sont calmées en quelques minutes par les Perles d'essence de térébenthine du docteur CLERTAN.

Si dès la première fois ce médicament n'agit pas, inutile de persévérer ; il soulage de suite ou pas.

Chaque flacon du prix de 2 francs, contient 30 perles, ce qui remet le traitement d'une névralgie ou d'une migraine au prix moyen de 20 centimes

L'essence de térébenthine, devant être rectifiée avec des soins très spéciaux, se méfier des imitations, et comme garantie d'origine exiger sur chaque flacon la signature CLERTAN.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel, et dans la plupart des pharmacies.

MASTIC L'HOMME-LEFORT

27 MÉDAILLES

SEUL ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. reconnu le meilleur par tous les horticulteurs. POUR GREFFER A FROID ET CICATRISER LES PLAIES DES ARBRES ET ARBUSTES (S'APPLIQUE AVEC UN COUTEAU OU UNE SPATULE) Employé dans les pépinières nationales, impériales, royales, françaises et étrangères. — FABRIQUE, 162, rue de Paris, 162, à Belleville — Paris. se défier des nombreuses imitations et exiger la signature de l'inventeur sur chaque boîte. — Dépôt dans tout le département chez les principaux épiciers, grainetiers ou quincailliers et à Cahors, dépôt central pour le Lot : chez M. Vinel, pharm.-droguiste.